

TÉMOIGNAGE DE MON ENTRETIEN

ORaux d'admission du CAPES externe d'histoire-géographie

CONCOURS : CAPES EXTERNE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE (SESSION 2022)

NOM : DAVILLE

PRÉNOM : RAPHAËL

1) Quel est à vos yeux le but de l'épreuve d'entretien ?

Selon-moi, l'épreuve d'entretien présente un double objectif. Cet oral permet tout d'abord aux membres du jury d'étudier notre motivation, notre aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. De ce fait, il faut que le candidat adopte des gestes et des postures professionnelles durant toute l'épreuve de l'entretien (le « savoir-être » constitue la philosophie de cette nouvelle épreuve). De plus, les deux mises en situations professionnelles proposées leur permet également d'évaluer notre capacité d'adaptation puisqu'il s'agit d'une posture professionnelle essentielle dans le quotidien de tout enseignant. Le deuxième objectif est davantage centré sur le candidat puisque nous avons pour la première fois l'opportunité de présenter aux membres du jury : nos motivations, nos différents parcours universitaires et professionnels. Enfin, nos expériences ainsi que notre vécu constituent, selon-moi, des atouts dans le cadre de cette épreuve. En effet, chaque candidat possède sa « singularité ». Il faut donc véritablement développer cet aspect afin de nous distinguer des autres candidats tout en leur montrant que nous avons conscience des missions et des défis que relèvent notre future profession au sein du système éducatif français.

2) Quel a été votre sujet ? Comment avez-vous répondu ?

Mise en situation professionnelle n°1 (disciplinaire) : « Vous êtes professeur d'histoire-géographie en classe de Sixième et vous débutez la séquence consacrée aux premiers chrétiens dans l'Empire romain. Un élève vous montre son carnet de correspondance dans lequel ses parents m'explique que leur fils dispensera cette séquence puisqu'ils considèrent qu'il s'agit d'un « cours de religion ». Ces derniers sont profondément athées. Comment réagissez-vous ? ».

J'ai tout d'abord déterminé les valeurs soulevant cette mise en situation professionnelle qui sont : la liberté et l'égalité. Liberté puisque tous les citoyens de notre République dispose d'une liberté d'expression (loi du 29 juillet 1881) tout en respectant le cadre normatif. L'égalité constitue la seconde valeur de cette mise en situation puisque je considère que tous les élèves doivent avoir le même enseignement au sein de notre système public (notion d'égalité des chances).

J'ai ensuite expliqué les enjeux de cette mise en situation professionnelle ainsi que les différentes pistes que je pouvais mener à court et moyen terme.

J'ai tout d'abord clarifié la situation en expliquant au jury que nous sommes dans la troisième et dernière année du cycle 3 (appelé aussi cycle de consolidation) et que le programme d'histoire de la classe de Sixième est consacrée en grande partie à l'étude non pas de la religion mais du « fait religieux ». Pour ce faire, je me suis appuyé sur la définition que propose le site Éduscol (« L'enseignement des faits religieux, dans notre république laïque, est inscrit dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Avec objectivité et méthode, il décrit et analyse les faits religieux comme éléments de compréhension des sociétés passées et de notre patrimoine culturel, par le truchement de disciplines, telles l'histoire, les lettres, l'histoire des arts, l'éducation musicale, les arts plastiques, ou encore la philosophie. »). J'ai ensuite expliqué aux membres du jury que cette séquence intervient en fin d'année scolaire (il s'agit de l'avant dernière séquence du programme d'histoire de ce niveau). Ainsi, je leur ai démontré que l'étude d'une religion monothéiste ne constitue pas une nouveauté aussi bien pour l'élève que pour les parents puisque nous avons déjà abordé la naissance du monothéisme juif (séquence 3 du thème 2) ainsi que les mythes et les légendes du polythéisme grec et romain (séquences 1 et 2 du thème 2). De ce fait, je me suis posé la question si les parents avaient tout d'abord bien connaissance de cela ou si ils avaient peut-être un « problème personnel » en lien avec la religion chrétienne. Il s'agit bien évidemment d'une hypothèse et d'un doute lors de ma réflexion.

J'ai ainsi demandé à l'élève de me donner son carnet de correspondance afin que je puisse expliquer à ses parents que j'appliquais strictement le programme mentionné dans le bulletin officiel en leur expliquant que j'enseigne le fait religieux et non la religion. J'ai également proposé au jury que je souhaiterai effectuer une rencontre avec ces derniers dans le cadre de la co-éducation afin que l'élève puisse assister à ce cours puisque ce dernier a l'obligation d'aller en cours (je me suis appuyé sur le cadre normatif et législatif). J'ai également expliqué au jury qu'il fallait que j'échange avec les autres enseignants ainsi qu'avec le ou la CPE voir même avec le chef d'établissement afin que nous puissions trouver ensemble des pistes pour mon échange avec les parents. J'ai enfin évoqué la laïcité. J'ai expliqué à ces derniers que nous étudions en classe de Sixième la Charte de la laïcité en enseignement moral et civique lors des premières séances de cette discipline. De ce fait, nous pouvons

expliqué aux parents que les programmes d'histoire de notre système éducatif est en parfait adéquation avec la laïcité. J'ai ensuite évoqué la possibilité d'effectuer un EPI sur le fait religieux avec les enseignants de lettres moderne, d'arts plastiques et d'histoire-géographie sans oublier le professeur documentaliste dans le cadre d'un projet d'établissement. De même, j'ai expliqué au jury qu'il serait pertinent de mettre en place une co-intervention avec le référent en charge de la laïcité au sein de notre établissement lors d'une séance en enseignement moral et civique afin d'expliquer à nouveau aux élèves l'objectif de la laïcité au sein de nos établissements ainsi que dans notre République. Les parents pourraient assister à cette séance en accord avec le chef d'établissement.

Mise en situation professionnelle n°2 (vie scolaire) : « Vous êtes professeur d'histoire-géographie dans un lycée. Vous circulez dans les couloirs de votre établissement et vous rencontrez un élève du genre masculin habillé en robe pour la première fois. De plus, ce dernier est maquillé. Un autre élève l'interpelle et l'insulte verbalement. Vous assistez à cette scène. Comment réagissez-vous ?

J'ai tout d'abord déterminé les valeurs soulevant cette mise en situation professionnelle qui sont : la liberté et la fraternité. La liberté de s'habiller comme on le souhaite tout en respectant un cadre normatif (règlement intérieur de l'établissement ainsi que sur la loi de 2004 au sein des écoles publiques). La fraternité puisque toute personne mérite du respect. De plus, nous avons pour mission (*cf. compétences inscrites dans le Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013*) de former les citoyens de demain, notamment en enseignement moral et civique ainsi que dans la vie de l'établissement.

J'ai ensuite expliqué au jury les enjeux de cette mise en situation professionnelle ainsi que les différentes pistes que je pouvais mener à court et moyen terme.

J'ai tout d'abord expliqué à ces derniers que la notion de discrimination est au cœur de cette mise en situation professionnelle. J'ai ainsi proposé une définition de la discrimination et des discriminations (différenciation entre le singulier et le pluriel). Pour ce faire, je me suis appuyé sur le cadre normatif afin que le jury puisse évaluer mes connaissances tout en leur expliquant qu'il s'agit surtout d'un acte répréhensible au sein de notre institution judiciaire. Je leur ai ensuite expliqué que la question du genre soulève de nombreux débats de société ces dernières années et que nous pouvons observer de plus en plus d'élèves rencontrant des difficultés à connaître ou accepter leur genre et leur identité. J'ai également expliqué au jury que notre objectif principal est de « sécuriser » tous les élèves au sein de notre système scolaire. De ce fait, je leur ai dit que je mettrai immédiatement fin à cette altercation. L'idéal serait qu'il y ait à proximité un ou une AED et/ou un ou une CPE afin que nous puissions prendre

à part la victime et l'élève qui l'a insulté. De ce fait, j'ai proposé de prendre en charge la victime afin qu'elle puisse se remettre de ses émotions. J'ai expliqué aux membres du jury que je ne voulais pas m'initier dans sa vie privée. Néanmoins, j'ai proposé à l'élève en question que je reste à sa disposition si il ressent le besoin de se confier. De même, j'ai évoqué les différents acteurs de l'établissement qu'il peut contacter tels que l'infirmière scolaire, le psychologue de l'éducation nationale ou encore le conseiller principal d'éducation, etc. Cependant, il convient d'insister sur le fait que nous avons des règles dans nos établissements. Ainsi, j'ai expliqué à l'élève (avec bienveillance et fermeté) qu'il faut qu'il fasse dorénavant attention aux différentes tenues puisqu'il doit respecter le règlement intérieur qu'il a signé en accord avec ses parents. Concernant l'autre élève, il faut véritablement mettre en place une sanction puisque nous ne pouvons pas accepter ce comportement au sein de notre établissement. J'ai ainsi proposé au jury en accord avec le chef d'établissement qu'il effectue une heure de retenue afin qu'il puisse réfléchir sur la portée de ces mots. Un petit travail autour des discriminations pouvait être pertinent (travail autour d'une rédaction inversée dans lequel ce dernier serait victime d'une discrimination où il pourrait exprimer ses émotions à l'aide de documents et de témoignages). Enfin, j'ai évoqué le rôle du référent égalité filles-garçons au sein de nos établissements scolaires et j'ai proposé un projet dans lequel nous pouvons travailler la question du genre et de l'identité constituant véritablement un sujet actuel de nos sociétés contemporaines. Nous pouvons ainsi construire un projet d'établissement autour de cette question et proposer une exposition des travaux des élèves lors de la journée « zéro discrimination » (1^{er} mars). Il s'agit bien évidemment d'un projet et j'ai expliqué au jury qu'il existe une liste exhaustive de projets.

3) Quels sont les défauts et les qualités de votre passage à vos yeux ?

Les défauts de mon passage : les spécificités de certaines mesures législatives autour de l'égalité femmes-hommes (notamment celle de mars 2022). Quelques hésitations pour différencier avec précision les notions du genre et de l'identité.

Les qualités de mon passage : s'adapter aux différentes situations professionnelles proposées : être respectueux, être à l'écoute, être souriant et surtout leur montrer que nous sommes « sécurisant » et que nous avons encore beaucoup à apprendre tout au long de notre future carrière...

4) Que cherche à comprendre le jury selon vous ?

L'objectif principal de cet oral est de montrer aux membres de jury que nous sommes prêt à prendre en charge un public scolaire mineur (n'oublions pas que ce sont encore des enfants et des adolescents) dès la prochaine rentrée scolaire. De même, nous devons également connaître l'ensemble des acteurs de notre système éducatif. Notre capacité d'adaptation mais également nos connaissances des réalités et des défis perfectibles de notre système éducatif constituent véritablement le cœur de l'évaluation. Il faut à la fois être explicite et synthétique puisque nous avons un temps très limité pour déployer les principaux enjeux.

De ce fait, les questions du jury leur permet certainement de prolonger un aspect de notre réflexion et/ou de proposer d'autres pistes afin de consolider nos propos.

Le jury est selon-moi juste et bienveillant puisqu'il doit avant tout évaluer notre capacité d'adaptation afin qu'ils puissent évaluer si nous sommes suffisamment prêt à embrasser les nombreuses complexités que peuvent rencontrer un jeune enseignant. C'est pour cela que j'évoque régulièrement la notion de « sécurisation » puisqu'il faut absolument que nous soyons « fiable » et prêt dès la prochaine rentrée scolaire afin que nous puissions dispenser nos enseignements tout en s'adaptant à l'hétérogénéité de notre public scolaire aussi bien dans nos classes que dans la vie de nos établissements.